Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_01-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_20MARS26_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - ***République Française***

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	15	15

Conseil Municipal : séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Anaïs LE HUNSEC, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : /
Absent : /

---

01 INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

A la suite des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, Christèle PERREL, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus et donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections :

1124 inscrits
646 votants (taux de participation : 57.47%)
592 exprimés
23 bulletins blancs
31 bulletins nuls

La liste « Ensemble continuons d'agir pour Sainte-Hélène » conduite par Christèle PERREL est élue avec 100% des suffrages exprimés.

Madame PERREL déclare installer par ordre alphabétique :

Loïc BRAULT
Karine CONQUER
Philippe DOUSSINEAU
Yoann FOUILLÉ
Colette FOUILLOUX
Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN
Anaïs LE HUNSEC
Gilles LE MOROUX
Gladys LE SAUSSE
Hélène MAHÉO
Pierre MARGANA
Murielle MUSSA-PERETTO
Hélène PADELLEC
Christèle PERREL
Marc PUISSEGUR

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_01-DE

➢ **Le conseil municipal élu le 15 mars 2026 est installé.**

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pierre MARGANA

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.